

Commission « Formation – Enseignement supérieur »
Rapporteurs : M. Norbert HELLUY et M. Emmanuel THAUNIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région, en application de la loi du 8 juillet 2013, arrête chaque année, après accord du recteur, la carte régionale des formations professionnelles initiales. En cohérence avec le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), la nouvelle carte a été élaborée en ayant pour objectif principal de répondre aux attentes des jeunes, en favorisant leur développement personnel et en facilitant leur accès à la qualification et à l'emploi, ainsi que de répondre aux besoins des entreprises.

Les orientations prioritaires prises en compte dans l'élaboration de cette carte sont :

- Construire une réponse adaptée aux enjeux d'accès à la qualification pour tous ;
- Agir en faveur du renforcement du continuum bac -3/+3 ;
- Répondre aux besoins de l'économie régionale en accompagnant ses évolutions.

Le processus d'élaboration de cette carte a permis la participation de chaque acteur dans le cadre d'une procédure nouvelle comprenant un objectif de cohérence renforcée.

Le Conseil régional a réaffirmé ses orientations déjà portées l'an dernier et a souhaité que les nouvelles compétences qui seront nécessaires au développement de la Bretagne notamment dans les domaines du numérique et de la « Glaz économie » soient bien prévues.

Pour permettre la réalisation du continuum bac-3/+3, et notamment l'accès des bacheliers technologiques au BTS, il a, en étroite accord avec le Rectorat qui dispose de moyens complémentaires, accentué son effort d'ouverture de sections STS pour apporter une réponse à la pression démographique observée sur le bassin rennais et pour conforter l'expérimentation en faveur de la poursuite d'études des bacheliers professionnels.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note très favorablement la démarche engagée par le Conseil régional qui vise à construire cette carte des formations professionnelles initiales, de manière transparente, participative et pédagogique, ainsi que sa volonté de rééquilibrage en direction des formations industrielles, indispensables au développement de la Bretagne.

Toutefois, il attire l'attention du Conseil régional sur le fait qu'il pourrait être parfois plus directif en matière d'organisation des formations, notamment dans le domaine industriel, en prenant appui sur les outils d'observation des besoins qui ne cessent de s'affiner.

Le CESER note aussi avec intérêt la volonté du Conseil régional d'élever le niveau de formation des jeunes avec

les nombreuses ouvertures de sections de technicien supérieur (STS) qui permettent de préparer un BTS. Le nombre de propositions d'ouvertures en niveau III est important cette année ; le CESER souhaite que ces ouvertures ne se fassent pas au prix d'un moindre dynamisme des formations de niveau IV, notamment dans les lycées publics du bassin rennais.

Le développement des formations doit viser une offre diversifiée et de proximité sur tout le territoire afin de permettre à tous les jeunes de s'engager dans une voie et une formation de leur choix. Cette exigence est une dimension centrale dans la lutte contre le décrochage.

Compte tenu des enjeux considérables pour notre région des transitions énergétique et environnementale en cours, la diversification des formations agricoles et maritimes est un élément déterminant à porter par la région et les autorités de tutelle. Sans abandonner leurs « coeurs de métiers » ces formations doivent permettre aux jeunes de s'orienter vers d'autres métiers, du service, de la gestion de l'environnement marin, de la ruralité etc. Il convient également de travailler à donner davantage de visibilité à ces formations auprès des jeunes et de leurs familles.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son incitation à la coopération entre établissements, à l'exemple des campus des métiers, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes, des familles et des entreprises et de créer une véritable dynamique territoriale. Il considère qu'il faut développer une culture de coopération plutôt que de concurrence entre les établissements sur le territoire.

Il l'encourage également à poursuivre sa démarche de transparence en mettant en parallèle avec cette évolution de la carte, la réalité de chaque formation existante ainsi que son adéquation avec les objectifs et les critères retenus au sein du CPRDF et bientôt du CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles). Dans cette perspective, il souhaiterait pouvoir disposer d'informations concernant les formations professionnelles supérieures (principalement BTS) ayant un rayonnement interrégional.

Dans le domaine de la formation professionnelle initiale (apprentissage et statut scolaire), il attire l'attention du Conseil régional sur les difficultés liées aux fluctuations conjoncturelles des effectifs rencontrées. S'agissant des CFA, il observe que le Conseil régional pourrait continuer à se montrer « patient » en continuant à les soutenir, voire en autorisant une certaine mixité des parcours.

En ce qui concerne les expérimentations en matière de mixité des publics, le CESER considère qu'un effort devrait être fait pour former les enseignants et formateurs, et que l'information doit pouvoir atteindre les publics concernés dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO). Il considère également qu'il faudrait analyser ces expérimentations et les raisons des échecs le cas échéant.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, l'élaboration du futur CPRDFOP et plus particulièrement les éléments qui concourent à l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Évolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2017

Nombre de votants : 68

Ont voté pour l'avis du CESER : 61

René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Patrick CARE (UE-MEDEF), Lucien TRAON (CGPME), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUENEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Michel CLECH (REEB), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 7

Emmanuel THAUNIER (CCIR), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Jean-Marc CLERY (FSU), Nadia LAPORTE (FCPE)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

L'avis du CESER sur la carte des formations professionnelles initiale met en avant les points positifs de l'élaboration de cette carte qui se réalise avec plus de transparence et prévoit plus de places notamment pour les formations en électricité, électronique et électrotechnique.

La CGT prend acte de cette situation et espère que ces ouvertures plus nombreuses aideront les jeunes à se former dans les métiers qui les intéressent et à accéder, à la fin de leur cursus scolaire, à un emploi pérenne. La CGT tient par ailleurs à rappeler que la formation professionnelle initiale doit aussi contribuer à permettre aux jeunes d'intégrer leur rôle de citoyen dans la société et à leur permettre l'accès à la culture sous toutes ses formes.

La CGT s'attachera à ce que les cartes de formations ultérieures tiennent encore plus compte des attentes des jeunes et de leur famille en ce qui concerne la possibilité d'accéder, sur chaque territoire, à des formations mise en œuvre par le service public de la formation.

Plus que jamais, l'éducation nationale a bien évidemment un réel atout pour consolider une démarche vertueuse, dans le sens éducatif, des formations professionnelles initiales.

La coopération entre établissements ne doit pas être la justification de la disparition de formations dans les établissements publics.

La CGT espère aussi que des formations de niveau V seront mises en place dans les lycées, sur tous les territoires, pour pallier les difficultés que certains jeunes rencontrent lorsqu'ils n'ont pas accès à une formation, proposée seulement dans les CFA de leur territoire, faute d'employeur pour les accueillir pendant leur formation. L'apprentissage n'est qu'une des voies possibles de formation, elle ne doit pas devenir le seul choix pour certains jeunes en formation professionnelle initiale sur certains territoires.

Le nombre d'apprentis doit aussi correspondre à un engagement des employeurs à créer les postes correspondants aux formations mises en place. La CGT espère que toutes les places en apprentissage dans les CFA de la carte des formations proposée correspondent bien à des besoins pérennes dans les entreprises.

Par ailleurs, la mixité des publics dans les CFA, doit faire l'objet d'un bilan des actions réalisées concernant les difficultés pédagogiques rencontrées dès lors que jeunes et adultes se retrouvent ensemble dans une formation, et ne doit pas conduire à faciliter l'exonération des employeurs de leurs responsabilités dans l'évaluation des possibilités d'accueil de jeunes en formation en vue d'un emploi.



Intervention de M. Dominique LECOMTE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Les travaux conduisant à l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2017 ont été conduits de manière transparente et consensuelle, il faut nous en féliciter.

Au-delà de la méthode, les acteurs économiques se félicitent du rééquilibrage observé en direction des formations industrielles et de la poursuite des efforts en direction du continuum -3/+3 en lien notamment avec l'accès des titulaires d'un baccalauréat technologique au diplôme de BTS.

Nous notons cependant que nous ne disposons que de l'évolution de la carte des formations, et non d'une vue d'ensemble en la matière. Avec seulement 5 fermetures de formations proposées, il nous faut rappeler que le fait d'ouvrir sans jamais fermer rend le système dans son ensemble moins agile et prisonnier de l'existant. Certains secteurs d'activité sont en mutation très rapide et nécessiteront que l'on puisse répondre à de nouvelles compétences indispensables aux emplois de demain. Fermer c'est donc se donner les moyens d'ouvrir ailleurs et sur les compétences nouvelles.

Et nous observons encore des demandes d'ouvertures de formations propres à certains secteurs d'activités dont quelques CFA éprouvent structurellement des difficultés à remplir leur section. Ces cas sont bien évidemment à distinguer des formations en manque de jeunes candidats.

Au-delà de l'ouverture ou de la fermeture de formations, c'est aussi la continuelle adaptation de celles-ci qu'il est indispensable de prendre en compte afin de se rapprocher du temps de l'entreprise et de son évolution rapide. L'intégration d'une forte composante numérique dans les formations doit être une priorité et être intégrée dans l'appréciation de la pertinence de l'inscription de la formation dans la carte régionale.

Il est en conséquence essentiel de maintenir une analyse précise et responsable des caractéristiques de chaque formation au service de l'emploi : attractivité des formations, taux de remplissage, taux d'insertion et potentiel de recrutement. Ces critères sont reconnus, ils doivent être mobilisés pour apprécier objectivement les qualités structurelles des formations. En conséquence, les formations proposant un enseignement professionnalisant reposant sur une véritable alternance entre temps scolaires et périodes en entreprise, à même de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle doivent être encouragées. Avec près de 25% de taux de chômage chez les moins de 25 ans présents sur le marché de l'emploi, c'est une absolue nécessité.

Enfin, nous regrettons qu'aucune donnée chiffrée ne nous permette d'apprécier si l'évolution de la carte permettra à la Bretagne d'atteindre ses objectifs de 20 000 apprentis dans le cadre de l'objectif national de « 500 000 apprentis ». Cela est regrettable au vu de l'ambition forte de ce plan.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Marie-Madeleine HINAULT Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT est en accord avec l'avis du CESER sur cette question et note positivement la méthode choisie par le Conseil Régional concernant l'élaboration de cette carte qui permet l'expression et la participation des acteurs de la formation gage de transparence.

La CFDT souligne aussi être en phase avec l'avis du CESER lorsqu'il souligne souhaiter un approfondissement de la culture de coopération entre réseaux et établissements de formation.

La CFDT note positivement que l'évolution proposée, en nette augmentation en matière d'ouvertures de formations, doit pouvoir répondre aux besoins des jeunes et des familles, notamment en matière d'élévation du niveau de formation et de qualification, ainsi qu'aux besoins des entreprises.

A l'avenir, la CFDT souhaite que les territoires, au niveau des pays par exemple ou des bassins d'emploi, puissent s'impliquer davantage dans la préparation de cette carte notamment au travers des différentes instances de dialogue comme les CTEF

La CFDT aurait aussi souhaité connaître de manière plus fine comment les arbitrages concernant ces ouvertures ont été réalisés, quels critères complémentaires ont été pris en compte.

La CFDT partage ainsi particulièrement la préconisation du CESER relative à l'intégration dans le CPRDFOP de la définition d'une méthodologie permettant de rendre visible les différentes étapes de la construction de cette carte ainsi que les critères d'arbitrage opérants dans les choix qui seront faits à l'avenir. Cette carte est soumise à l'avis de plusieurs instances et il convient donc de permettre à chacun d'avoir les moyens de se positionner en toute connaissance de cause.



Intervention de Mme Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La démarche décrite dans le document à l'ordre du jour de cette session du CESER est conforme aux orientations et propositions issues du processus d'élaboration de la carte des formations (à savoir aller-retour et consultation des partenaires sociaux notamment au sein du CREFOP ou des CPRE).

Elle va dans le sens d'une meilleure prise en compte et reconnaissance des préoccupations des branches professionnelles.

Elle évolue vers plus de transparence dans l'affichage des positions prises par la Région en annonçant en dernière étape de consultation (CREFOP plénier) les mesures proposées sur lesquels les partenaires sociaux peuvent se prononcer.

La démarche d'élaboration de la carte des formations sera aboutie nous semble-t-il dès lors que l'on aura en amont de l'élaboration de la carte une plus grande transparence sur les motivations des projets présentés par les organismes de formation. La notion de pluriannualité évoquée dans le document devrait permettre une meilleure visibilité ; visibilité qui est recherchée les organismes de formation et nécessaires à leur bon fonctionnement. En aval, il est important d'avoir des informations précises sur le taux de remplissage des formations et les engagements financiers action par action.

Deux points de vigilance peuvent être relevés :

- Sur la mixité des publics et des parcours qui sont des schémas qui se multiplient, il convient de ne pas déséquilibrer les réseaux de formation en multipliant les possibilités de mixité et une offre plus riche sur les territoires. Cette démultiplication de l'offre sur les territoires nécessite de veiller aux risques d'accroissement de la concurrence entre réseaux, entre organismes de formation et entre dispositifs. Il est en effet important de ne pas fragiliser les organismes qui contribuent à la richesse qualitative de l'offre de formation à travers leur savoir-faire pédagogique.

- Favoriser l'accès du bac pro vers le BTS est une priorité partagée par la branche agricole. Il convient cependant que cette orientation ne se traduise pas par la baisse de niveau du BTS. Il faut également étendre cet objectif de montée en qualification plus globalement aux formations professionnelles de Niveau III , et en ouvrant les possibilités d'innovations et d'expérimentations de formations afin de permettre à plus de jeunes issus des bac pro notamment, d'accéder au niveau 3 grâce à des parcours différenciés.

Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Pour la FSU, la carte des formations 2017 s'inscrit dans un cadre nettement plus favorable que les années précédentes, et le CESER a eu raison de souligner un engagement plus important dans les projets d'ouvertures. On peut également noter une volonté de rééquilibrer un peu plus les propositions d'ouverture entre les différentes voies de formation.

En revanche, si la FSU reconnaît volontiers, comme le CESER, que l'élaboration de la carte s'inscrit désormais davantage dans une démarche de moyen terme, la FSU maintient quant à elle qu'il y a encore des progrès à accomplir dans le processus d'élaboration des projets en amont des instances. Les personnels impliqués sur le terrain dans ces projets et leurs représentants y sont prêts ; mais il reste encore à mettre en œuvre les espaces de dialogue adéquats. La FSU ne désespère pas qu'on finisse par y parvenir.

Le CESER a émis le vœu que le travail sur la carte permette une diversification de l'offre de proximité sur tout le territoire afin de permettre à tous les jeunes de s'engager dans une formation de leur choix. La FSU dit sa satisfaction de voir cet objectif mis en avant. Cela d'autant plus que, bien souvent, au nom de la « mise en cohérence de l'offre de formations », d'aucuns oublient que pour les jeunes et leurs familles, le choix entre le public et le privé, entre le statut scolaire et l'apprentissage, n'est pas équivalent, que ce soit en termes de coût ou en termes de recherche d'employeurs.

En matière d'équilibre entre les voies de formation, si l'on veut vraiment passer du vœu à la réalité, il y a vraiment beaucoup à faire. Chacun peut constater actuellement la rareté, voire l'absence, de nombreuses formations sous statut scolaire public dans de nombreux secteurs d'activité qui sont pourtant attractifs, cela aussi bien en termes de perspectives d'insertion professionnelle que de représentation positive. C'est particulièrement le cas dans les métiers de bouche pour plusieurs formations dont l'indice de sélectivité est très élevé ; on pourrait aussi prendre l'exemple des formations publiques dans le domaine de l'esthétique niveau IV quasi absentes alors que, là aussi, il existe une très forte demande de la part des jeunes. La quasi-absence du public au profit du réseau privé confessionnel au niveau de certains territoires est également un fait marquant.

En l'état, la FSU est assez dubitative quant à la « culture de coopération » que le CESER voudrait voir s'instaurer entre les établissements des différents réseaux de formation initiale dans les territoires. Pour elle, ce sont les formations publiques qu'il faut en priorité développer car les manques sont considérables. La FSU est en tout cas toute disposée, elle aussi, à ce que des éléments objectifs soient produits pour éclairer sans a priori la décision en matière d'ouverture de formations ; et elle se réjouirait d'orientations plus volontaristes sur ce plan.

Mais pour la FSU, il ne s'agit pas de demander à la Région de se montrer plus « directive » - et surtout pas pour lui demander d'imposer une quelconque adéquation, toujours bien hypothétique, entre l'offre de formations et les besoins locaux en main d'œuvre.

Justement parce que les enjeux de la formation pour les jeunes vont bien au-delà de la simple adaptation aux besoins du « marché du travail », une politique volontariste au service de l'intérêt général doit viser en premier lieu, non pas l'employabilité de ces futurs travailleurs, mais avant tout leurs intérêts en tant que personnes et en tant que futurs citoyens acteurs de la société de demain.

Pour ces raisons, la FSU continue à formuler des réserves sur les recommandations du CESER. Elle s'abstiendra donc sur l'avis, tout en appréciant positivement l'approfondissement du dialogue avec la Région sur les enjeux de la carte des formations.